RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Dijon
Division des examens et concours
DEC3
Bureau 127 W

Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au Diplôme d'État de Moniteur Éducateur (DEME)

Session 2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
par délégation du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Vu le décret n°2007-898 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu les décrets n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifié relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 2020 portant mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidats aux diplômes du travail social en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon ;
Vu l'arrêté rectoral du 30 novembre 2020 fixant les conditions d'organisation et la date éliminatoire de retour des dossiers des candidat(e)s de la session 2021 du diplôme d'État de moniteur éducateur dans l'académie de Dijon ;
Vu l'arrêté rectoral du 20 janvier 2021 des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du diplôme d'État de moniteur éducateur pour la session 2021 ;
Vu l'arrêté rectoral du 11 mai 2021 fixant la composition du jury de diplôme d'État de moniteur éducateur de la session 2021 ;
Vu la circulaire interministérielle DGAS/DS 4A n°2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du Diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu le procès-verbal de l'examen du diplôme d'État de moniteur éducateur du 21 juin 2021 établi par le président de jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés admis au diplôme d'État de moniteur éducateur, session 2021, les candidats dont les noms suivent :

ADAMIAK Théo
AIRES Laura
AROCA Alex
BARIEZ Estelle
BARROT Audrey
BERRICHI Fadela
BERTHELOT Anaïs
BILBOT Maddly
BILQUEY Lucie
BON Elsa
BOUTEILLE Madeleine
BOUVIER Fanny

Rectorat de l'académie de Dijon
2 G rue Général Delaborde
BP 81 921 - 21019 Dijon cedex
Standard : 03 80 44 84 84
www.ac-dijon.fr

CHATELET Quentin
COMMANS Morgane
COMMEAU Axell
COTILLON Léa
COUASNON Jérémy
DEGOIX Alix
DUMAS Mélanie
DUMONT Amélie
ESPINOSA Romain
GARNIER Sonia
GAUDIN Clémentine
GILLES Manon
GIRARD Nathalie
GUILLOU Émilie
HARDOYAL Youri
HUMBERT Marine
JEANNESSON Géraldine
KEBDANI Sabiha
LACOMBE Maxime
LAPALUS Aubin
LORIOT Alicia
MAKHFI Hamza
MAUCHAUSSE Cyril
MAURAGE Océane
MICHAUD Léa
MION Lucile
MULOT Julie
NAVARRO Juliette
NTOKO Priscillia
PETIT Leslie
RAYE Annaelle
REBILLARD Marion
REITER Mickael
RENAUDIN Emma
RICHARD Marion
SAADI Faouzi
SACCARD Chloé
THEVENET Justine
TOMAS Michelle
VALLET Anaïs
VERNAY Tatiana
VIGOUREUX Emma
VINCENT Margaux
YAMASHITA Héloïse

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 21/06/2021

La rectrice de l'académie de Dijon,
Par délégation du recteur de la région académique
Bourgogne-Franche-Comté

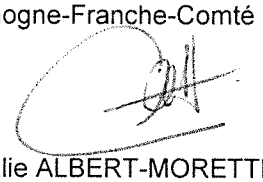

Nathalie ALBERT-MORETTI